



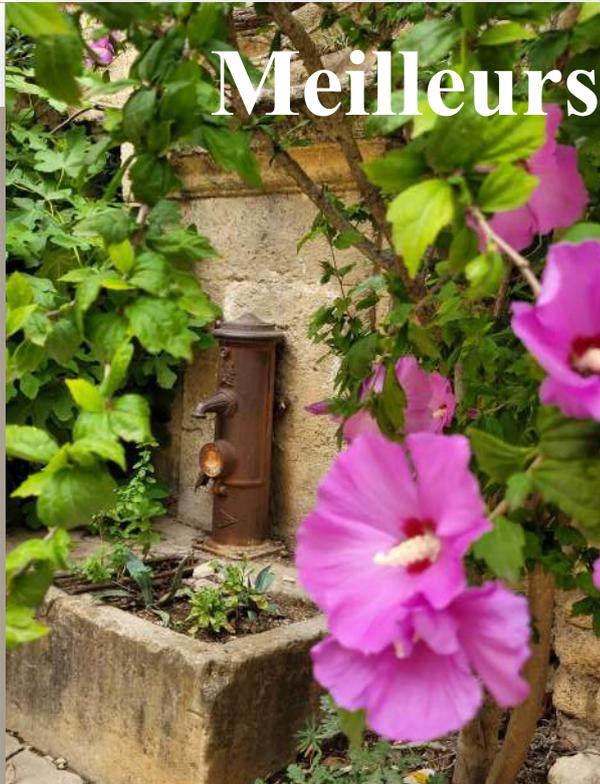
VIENS

BULLETIN MUNICIPAL N° 6

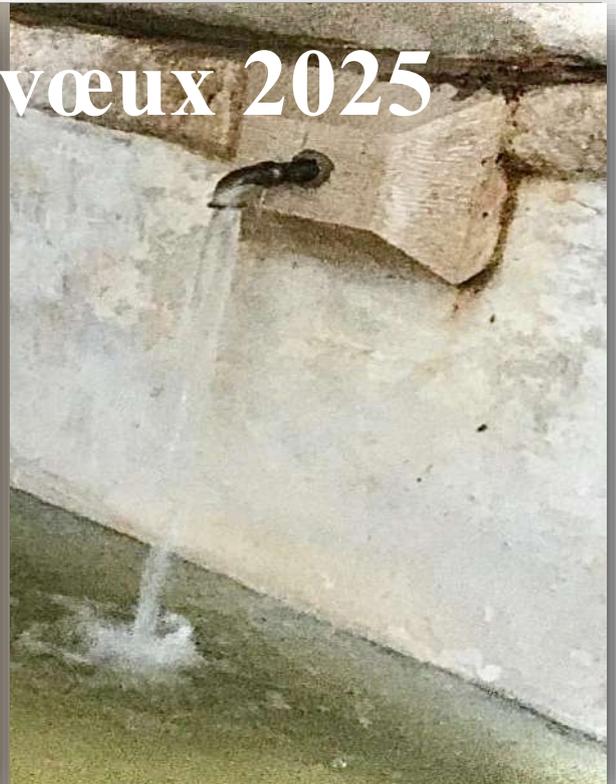
2024



Commune du Parc Naturel
Régional du Luberon



Meilleurs vœux 2025



SOMMAIRE

Lundi - Mardi
Jeudi - Vendredi
9 heures - 12 heures

Fermée le mercredi

☎ 04 90 75 20 02

Quartier le Rang
84750 VIENS



Site commune :
mairie-viens.fr

commune-de-viens@wanadoo.fr

Bulletin réalisé
en mairie de Viens



Ne pas jeter
sur la voie
publique



LE MOT DU MAIRE

- P2 P3 Edito
- P4 Suite Edito Bilan 2024
- P5 Projet 2025
- P6 Ecole
- P7 Accueil de loisirs
- P8 Cantine
- P9 CMJ Conseil Municipal des Jeunes

TRAVAUX EXTERIEURS

- P10 AL Sas de Protection
Ecole changement stores
- P11 Sécurisation barrière AL
Remplacement éclairage sodium par LED
- P12 Points d'apports volontaires
- P13 Compostage
- P14 Remplacement chaudière
- P15 Aménagement immeuble
Pose défibrillateur
- P16 L'âge de l'Ormeau (Robert EYMONY)
- P17 Concours photo « l'eau parlons-en »
- P18 Villages Fleuris

INFORMATION TERRITOIRE

Parc Naturel du Luberon
P19 ATLAS DE LA BIODIVERSITE

« **PROJET VILLAGE D'AVENIR** »
P20 à 27 « Viens, Bien y vivre, pouvoir y vieillir »

P28 à P29 Expression des élus de l'opposition

VIE DU VILLAGE

- P30 Route René Char
- P31 Circuit historique
- P32 CCAS ADMR
- P33 Etat Civil
- P34 Information Bibliothèque
- P35 Replantons un arbre
Marche du mercredi
- P36 Commémorations 11 novembre
Marché de Noël

Directeur de la PUBLICATION : Frédéric ROUX

Conception, mise en Page : Viviane DARGER Y

Vous pouvez consulter le bulletin municipal
sur le site de la Mairie mairie-viens.fr



Chères Viensoises
et chers Viensois,
L'année qui s'est achevée a été marquée par de nombreux défis, tant au niveau national qu'international. Sur le plan politique et géopolitique, la situation mondiale continue d'évoluer, avec des tensions persistantes qui impactent la stabilité de nombreuses régions du monde.

En Europe, comme ailleurs, les conséquences du réchauffement climatique se font de plus en plus sentir, qu'il s'agisse des phénomènes météorologiques extrêmes comme les ouragans dans nos régions ultramarines, des sécheresses ou des inondations.

(permettez-moi à ce sujet d'avoir, au nom du conseil municipal et de l'ensemble des agents de la commune, une pensée pour nos compatriotes Mahorais).

Nous devons prendre la mesure de ces bouleversements et engager des actions concrètes pour adapter notre commune à ces nouvelles réalités.

La lutte contre le réchauffement climatique n'est pas seulement une priorité mondiale, elle doit également se traduire dans notre quotidien, avec des initiatives locales qui, même modestes, contribuent à un changement global.

À ce titre, je tiens à souligner l'importance de notre transition énergétique.

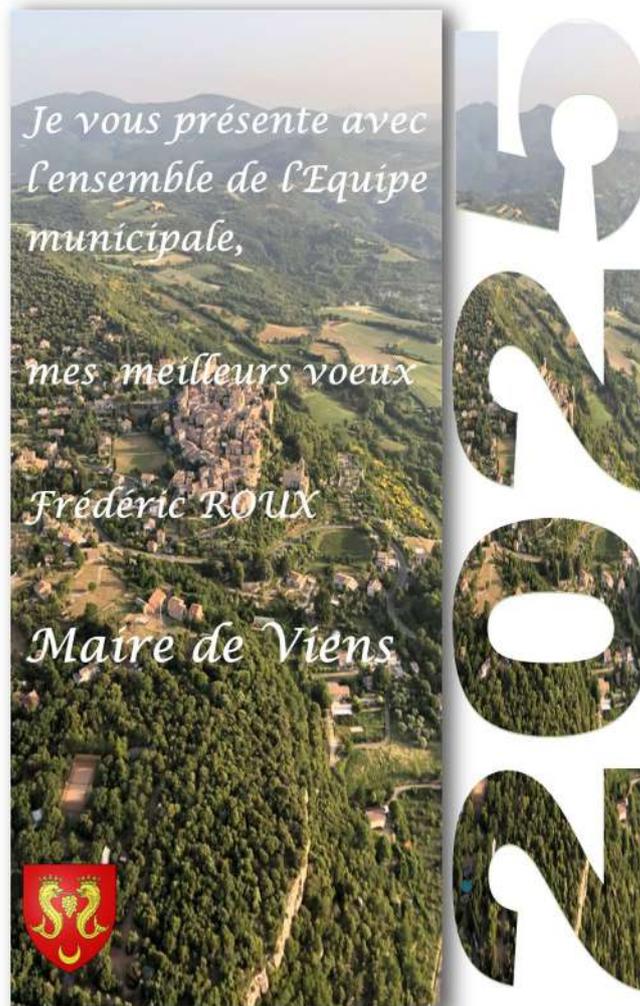
L'évolution de notre commune vers une gestion plus durable de l'énergie, l'optimisation des ressources et la préservation de notre environnement naturel sont des priorités qui guideront nos projets pour les années à venir.

Le budget de notre commune est de plus en plus contraint, ce qui exige une gestion rigoureuse et une priorisation de nos actions.

Toutefois, grâce à l'engagement et à la solidarité de tous, nous avons su faire face et réaliser des travaux importants pour améliorer notre cadre de vie.

En 2024, nous avons achevé plusieurs projets d'aménagement et d'infrastructures.

La réhabilitation de nos espaces publics, l'amélioration des équipements de proximité et la mise en place de nouvelles installations sportives témoignent de notre volonté d'offrir à chacun des services de qualité malgré les difficultés financières.



Nous avons également lancé plusieurs initiatives pour renforcer la résilience de notre commune face aux aléas climatiques, avec la création d'espaces verts et de systèmes de gestion des eaux pluviales.

L'été dernier, nos manifestations culturelles et associatives ont une fois de plus fait rayonner notre commune. Concerts, festivals, expositions et événements de plein air ont permis de rassembler nos concitoyens et de promouvoir la

richesse de notre patrimoine et de nos talents locaux. Ces moments de partage sont essentiels à notre vie collective et à notre bien-être. Ils renforcent le lien social et créent une véritable dynamique de territoire.

Je tiens à remercier chaleureusement tous les bénévoles, associations, et acteurs locaux qui ont contribué à la réussite de ces événements. Vous êtes les piliers de notre commune, et je vous en remercie.

*Nous avons reçu pour la première fois courant juin 2024 le **Conseiller aux Décideurs Locaux, (CDL)**, inspecteur de la Direction Générale des Finances Publiques, qui nous a présenté l'analyse financière de la commune de 2019 à 2023.*

Plusieurs constats ont été faits:

- **Les produits augmentent beaucoup plus que les charges.**
- **La capacité d'autofinancement brut (différence entre les dépenses et les recettes) augmente donc fortement elle aussi, ce qui permet de financer l'investissement.**

Il a souligné une très bonne gestion communale avec des recettes de fonctionnement en très forte hausse (+ 31%), des dépenses de fonctionnement maîtrisées malgré l'inflation et donc une forte croissance de la capacité d'autofinancement (de 60 240 € en 2019 à 159 959 € en 2023)

Cette capacité d'autofinancement, nous pouvons l'utiliser pour abonder la section d'investissement. Nos recettes d'investissement sont augmentées aussi par une recherche assidue de nouvelles subventions. C'est ce qui nous permet de financer de nombreux projets

- **Les dépenses d'investissement augmentent régulièrement.**
- **Le désendettement est très positif (- 50 entre 2019 et 2023)**

Le CDL a souligné aussi l'important désendettement de la commune (- 50 %), et le gel des taux d'imposition depuis 2019, alors même que les taux à Viens sont inférieurs à la moyenne nationale.

Mais, en contrepartie le fonds de roulement et la trésorerie (= fonds réellement dans les caisses) sont eux insuffisants car nous ne recourons pas à l'emprunt.

En effet, depuis le début du mandat, aucun nouvel emprunt n'a été contracté et les taux d'imposition n'ont pas été augmentés.

Le Conseiller aux décideurs locaux précise que les recettes d'investissement sont longues à être encaissées et que certains débiteurs ne versent pas les sommes dues. De plus, le fait de ne pas recourir à l'emprunt et d'autofinancer les projets d'investissement affectent naturellement la trésorerie de la commune.

Un journal spécial budget sera édité dès l'arrêt des comptes 2024 qui sera réalisé par la DGFIP en 2025 (direction générale des finances publiques)

- École et centre aéré (Création d'un SAS)
- Église Saint-Hilaire : Suite aux études finalisées, des travaux de sondages ont été réalisés pour étudier la structure bâtiment (études et travaux réalisés par la DRAC et entièrement financée par le département.)
- Murs en pierres sèches : Travaux sous l'égide de l'association "Les Amis de Viens". La mairie a décidé de poursuivre la rénovation de ces murs en pierre sèche afin de permettre la préservation du patrimoine Viennois.

Aménagements urbains :

Nous avons aménagé des sites pour des conteneurs enterrés aux emplacements sud-est et ouest du village, ces sites sont terminés et opérationnels.

Transition énergétique :

Nous avons finalisé et mis en service le remplacement d'une chaudière au fioul vieille de 40 ans par une chaudière à plaquettes de bois. Par la même occasion nous avons créé un réseau de chauffe qui prend en compte un immeuble supplémentaire, celui de la poste avec un logement communal.

Voirie :

Nous avons réalisé l'entretien d'une partie des chemins , communaux, ruraux et vicinaux.

Compostage collectif :

Nous avons réaménagé deux sites de composteurs un dans le village et un sur le site des jardins partagés.

Éclairage public : nous avons poursuivi le passage aux ampoules LED sur l'éclairage public en faisant une seconde tranche de travaux incluant notre place du village (financé entièrement par le SEV).

Nous avons obtenu :

Le premier prix des villages fleuris.

La labellisation « Petit village d'avenir ».

La mise en place de l'Atlas de la Biodiversité avec le Parc Naturel (ABC)

Nous avons été retenus pour deux projets de parcours historiques :

L'un avec l'office de tourisme intercommunal, pour le vieux village

L'autre mémoriel, dédié à la route René Char sous l'égide de l'ONAC (Office national des Anciens combattants)

Nous avons organisé un concours photos sur le thème de "l'eau" .

Voici les projets prioritaires pour l'année 2025

5

Sous réserve du montant de la dotation Générale de fonctionnement (DGF) attribuée par l'Etat

Voirie : Réfection du chemin des Pervenches et de la route des Marteaux.

Cantine scolaire : Création d'une cantine autonome avec des repas de qualité et des produits locaux de saison préparés sur place.

Habitat intergénérationnel , maison médicale pluridisciplinaire

Suite à la labélisation de la commune de Viens " Petit Village d'avenir", nous avons poursuivi les démarches plus en avant avec l'aide de l'ANCT (Agence Nationale de Cohésion des Territoires) et Grand Delta Habitat pour structurer et affiner ce projet qui se veut adapté aux besoins des viennois et habitants du territoire.

Edition Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) :

En partenariat avec le Parc Naturel du Luberon et des associations spécialisées.

Transition écologique ouverture d'une concertation citoyenne pour replanter un arbre au centre de la « place de l'Ormeau ».

Rénovation énergétique : nous continuerons le remplacement des menuiseries des bâtiments communaux pour améliorer l'isolation et réduire la consommation d'énergie. Une 3ème phase de travaux sera engagée avec le SEV, remplacement des candélabres route de Banon et des ampoules sodium par un éclairage led.

Aménagement public: Création de deux nouveaux points d'apport volontaires poubelles enterrées (chemin des Faysses et place du jeu de Paume), il reste quelques aménagements à faire sur le site route d'APT : abri pour les containers de cartons, cendres, composteurs et délocaliser l'emplacement pour le co-voiturage de la rue des jardins pour l'installer sur le site et mise en place d'un éclairage à énergie solaire. Installation du container tri de vêtements sur le site.

Réaménagement de l'étage immeuble Paoli : création d'un logement dans l'ancienne mairie,

Organisation d'un concours photos sur le thème de " Nos arbres d'ici "



En cette nouvelle année, je reste confiant dans notre capacité collective à faire face aux défis de demain. Ensemble, nous continuerons à travailler avec détermination, à construire une commune plus solidaire, plus durable et plus agréable à vivre pour nos enfants et les générations futures.

Je terminerai avec une citation d'Antoine de Saint-Exupéry :

« Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible. »

Je vous souhaite à toutes et à tous une année 2025 pleine de santé, de bonheur et de projets réussis.

Frédéric ROUX, Maire de Viens

L'École communale et l'Accueil de Loisirs, ces piliers de notre village !

L'éducation et l'épanouissement des plus jeunes occupent une place prépondérante dans notre commune. A cet égard, l'école communale et l'accueil de loisirs jouent un rôle fondamental et complémentaire pour le développement de nos enfants.

L'engagement de la municipalité envers l'éducation et l'épanouissement des enfants est un gage d'avenir pour notre commune. L'école communale et l'accueil de loisirs collaborent souvent pour

offrir des expériences enrichissantes, favorisant ainsi une continuité entre l'éducation formelle et les activités de loisirs.



intégrant les valeurs de solidarité et d'ouverture. Les activités éducatives sont diversifiées, allant de l'apprentissage des matières fondamentales aux initiatives artistiques et sportives qui enrichissent le quotidien des élèves.

LA RENTREE EN CHIFFRES

Nombre total d'élèves : 42

Maternelle :
20 élèves dont 5 petite section,
7 moyenne section, 4 grande section et 4 CP

Elémentaire :
22 élèves dont 6 CP et 16 CE1

Notre école communale,

Véritable cœur de la vie scolaire, offre aux enfants un cadre d'apprentissage stimulant et épanouissant. Avec une équipe pédagogique dévouée et qualifiée, l'établissement s'engage à fournir un enseignement de qualité,

RECOMPENSES SCOLAIRES JUIN 2024

Cette année encore, la Mairie a souhaité récompenser les élèves de CM2 de Viens qui entrent en 6^{ème} à la rentrée 2024/2025.

La cérémonie qui s'est tenue Vendredi 28 Juin dans les Jardins de la Mairie a rassemblé élèves, parents, Monsieur le Maire et les adjoints, tous réunis pour célébrer la réussite scolaire des jeunes écoliers.

Frédéric ROUX, Maire de Viens a ouvert la cérémonie en saluant l'engagement des élèves au cours de leurs parcours scolaire.

En récompense à leurs efforts, chacun d'entre eux a reçu une calculatrice scientifique et une clé USB.

La remise des diplômes et des récompenses s'est clôturée par un apéritif.

Toutes nos félicitations à ces nouveaux collégiens :

Marin GALAIS et Sylvio LEREVEREND nos vœux de réussite les accompagnent.

RENTREE DES CLASSES 2024 - 2025

Une nouvelle année scolaire a commencé il y a quelques mois, les enseignantes et les 42 élèves ont repris le chemin de l'école !

Comme l'année précédente, pour équilibrer les classes, Audrey EYMONY, directrice et enseignante encadre 22 élèves CP – CE1 et Isabelle MARRE, enseignante, a la charge de 20 élèves maternelle et CP.

L'École communale et l'Accueil de Loisirs, ces piliers de notre village !

Notre Accueil de Loisirs

Un lieu où les enfants peuvent s'épanouir, faire de nouvelles rencontres et vivre des aventures inoubliables.

L'équipe d'animatrices passionnées et dynamiques (sans oublier les agents de l'accueil de loisirs, pour leur implication et leur dévouement), proposent une vaste gamme d'activités adaptées à tous les goûts. Des jeux sportifs, des ateliers créatifs, des sorties nature sont au programme.

Le succès de l'Accueil de Loisirs repose sur son ouverture les mercredis depuis la rentrée scolaire 2023, mais également sur sa capacité à s'adapter aux envies des enfants, en proposant des thématiques variées.

Que ce soit pour des activités manuelles, des jeux en plein air ou des moments de détente, chaque enfant peut trouver sa place et partager des souvenirs inoubliables avec ses camarades.

NOËL A L'ACCUEIL DE LOISIRS

Comme chaque année, dans le cadre des activités du Centre Aéré, un goûter intergénérationnel a réuni les enfants et nos aînés. Cet événement s'est déroulé dans une ambiance de Noël chaleureuse et conviviale, visant à favoriser l'échange, le respect et un moment de partage entre les générations.

La Mairie remercie l'ensemble du personnel de l'Accueil de Loisirs ainsi que les enseignantes pour leur contribution précieuse dans l'organisation de ce bel après-midi !

Alors que nous avançons dans une époque où il est crucial d'intégrer les valeurs de coopération et de respect, ces deux institutions : l'ECOLE et l'ACCUEIL DE LOISIRS demeurent des références importantes pour favoriser le développement personnel et social de nos enfants.

Ensemble, poursuivons notre chemin vers un bel avenir où l'éducation et le loisir s'entremêlent pour le bien-être de la jeunesse de notre commune.

Danielle PERRONE adjointe en charge du pôle Ecole et Accueil de Loisirs



Bien que les inscriptions dans l'enseignement primaire dans les pays en développement aient atteint 91 %, 57 millions d'enfants ne sont toujours pas scolarisés

INFORMATION JEUNES

cantine



LA MARCHE EN AVANT !

C'est l'organisation de l'espace d'une cantine afin de garantir l'hygiène des repas (de l'arrivée des denrées à la réalisation des plats, du service en salle au nettoyage des locaux).

La « marche en avant » c'est aussi celle de la mairie de Viens, qui a prévu, dès le printemps prochain, de faire effectuer les travaux nécessaires à l'ouverture de la « cantine scolaire autonome de Viens ».

En 2024, une expérimentation de confection de repas sur site a été lancée à l'Accueil de Loisirs.

L'essai réussi et validé par les parents, a perduré tout l'été et se prolonge actuellement les mercredis et durant les vacances scolaires.

Pour le moment, c'est Mme Valérie Delgratta, détachée par la mairie de Saignon, qui mitonne les petits plats avec succès.

L'équipe des élus « cantine » a d'ailleurs eu le plaisir de partager un déjeuner très réussi en compagnie des enfants de l'Accueil de Loisirs, ravis d'avoir « même mis la main à la pâte » en confectionnant de délicieux petits gâteaux.

« Paysans Luberon » assure actuellement l'approvisionnement en légumes frais, de qualité et de proximité.

Si tout se passe bien, les écoliers de Viens pourront donc bénéficier de repas cuisinés sur place durant toute l'année à la cantine, dès la prochaine rentrée scolaire 2025/2026.

12 CONSOMMATION
ET PRODUCTION
RESPONSABLES



c'est un appel pour les producteurs, les consommateurs et les collectivités à réfléchir sur leurs habitudes et usages en termes de consommation, de production de déchets, à l'impact environnemental et social de l'ensemble de la chaîne de valeur de nos produits.

Catherine CARRIE, conseillère municipale en charge de l'étude pour la mise en place de la cantine

INFORMATION JEUNES

LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

La commune a acté en conseil municipal le du 8 juillet 2024 la mise en place d'un Conseil Municipal des Jeunes âgés de 11 à 16 ans afin qu'ils puissent disposer d'un lieu d'expression et de décision et être le porte parole des jeunes du village

LES JEUNES ÉLUS LE 6 OCTOBRE 2024 (PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE)



Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)

permet ainsi aux jeunes de contribuer à la vie de leur commune, dans le respect des autres et de leur environnement. C'est un lieu d'expression, de dialogue, d'échange et de débat propre à construire une pensée et développer son libre arbitre.

Voici leurs projets :

Palmaro Mélissa 12 ans 5^{ème} Banon

« Je me présente car la vie des jeunes me tient à cœur, je voudrais pouvoir essayer d'améliorer avec les autres candidats la vie et les choses qu'il a à faire adapter à nos âgés ainsi que les endroits où l'on passe la plupart de notre temps.

Je proposerais :

- Un transport en commun pour les élèves de Banon.
- Soit une amélioration de la cabane avec les autres jeunes avec atelier de travaux, ou trouver un lieu plus abrité pour l'hiver ou l'été quand il fait chaud. »

DEPLACEMENT SCOLAIRE ET LIEU DE REUNION

Abela Espinal Amapola 16 ans 1^{ère} Lycée Vauvenargues

« je me présente pour participer à la vie collective de la commune, pour en apprendre sur le rôle de citoyenne et être porte-parole des jeunes auprès de la mairie

Je proposerais

- Trouver des solutions pour la propreté du stade
- Organisation d'animations diverses comme par exemple une soirée astrologique ou des projections de films

PROPRETE STADE, SOIREE ASTROLOGIE ou PROJECTION DE FILMS

Masse Ferdinand 12 ans 5^{ème} Apt

« Je souhaite participer au CMJ car il est important de proposer de nouveaux projets pour améliorer la vie des jeunes dans le village.

Je proposerais

D'être à l'écoute les jeunes de Viens pendant mon année de mandat et avec l'équipe di CMJ, nous essaierons de répondre aux besoins des jeunes du village »

ECOUTER LES JEUNES

Chapon Yaelle 15 ans 1^{ère} Lycée Apt

« Je me présente au CMJ pour mon éducation à la citoyenneté ainsi que pour mener des projets qui me tiennent cœur.

Durant mon mandat,

- J'aimerais pouvoir intervenir dans les écoles du RPI pour sensibiliser la jeunesse téléphone, biodiversité.
- Organiser des rencontres cinéma en plein air
- Améliorer nos lieux de vie stade »

*LIEU POUR LES ADOS STADE
CINEMA PLEIN AIR SENSIBILISER LA JEUNESSE
BIODIVERSITE.*

Mastrangelo Camille 15 ans 2^{ème} Lycée Apt

« Je me présente pour participer activement à la vie de la commune, connaître la vie d'adulte, la citoyenneté et voir comment on crée des projets. »



ACCUEIL DE LOISIRS (AL) CREATION D'UN SAS DE PROTECTION



AVANT



APRES



ENTREE VESTIAIRES

ECOLE CHANGEMENT DES STORES



AVANT
avec les stores anciens



APRES
*avec les stores volets roulants
électriques solaires*



SECURISATION ENTREE AL REPLACEMENT BARRIERE ENTREE



**PROGRAMME PRIS EN CHARGE
PAR
LE SYNDICAT ENERGIE
VAUCLUSIENNE
(SEV)**

2024

**REPLACEMENT
DES ECLAIRAGES SODIUM PAR
DES ECLAIRAGES LED**

2025

3ème PHASE,

**REPLACEMENT DES CANDE-
LABRES ROUTE DE BANON PAR
DES ECLAIRAGES LED**

**ECLAIRAGE SOLAIRE DES
DEUX NOUVEAUX POINTS D'AP-
PORT VOLONTAIRES**



Actions, travaux finis et en cours Points d'apports volontaires



Point d'apports volontaires route d'Apt

En préparation pour le début
d'année 2025

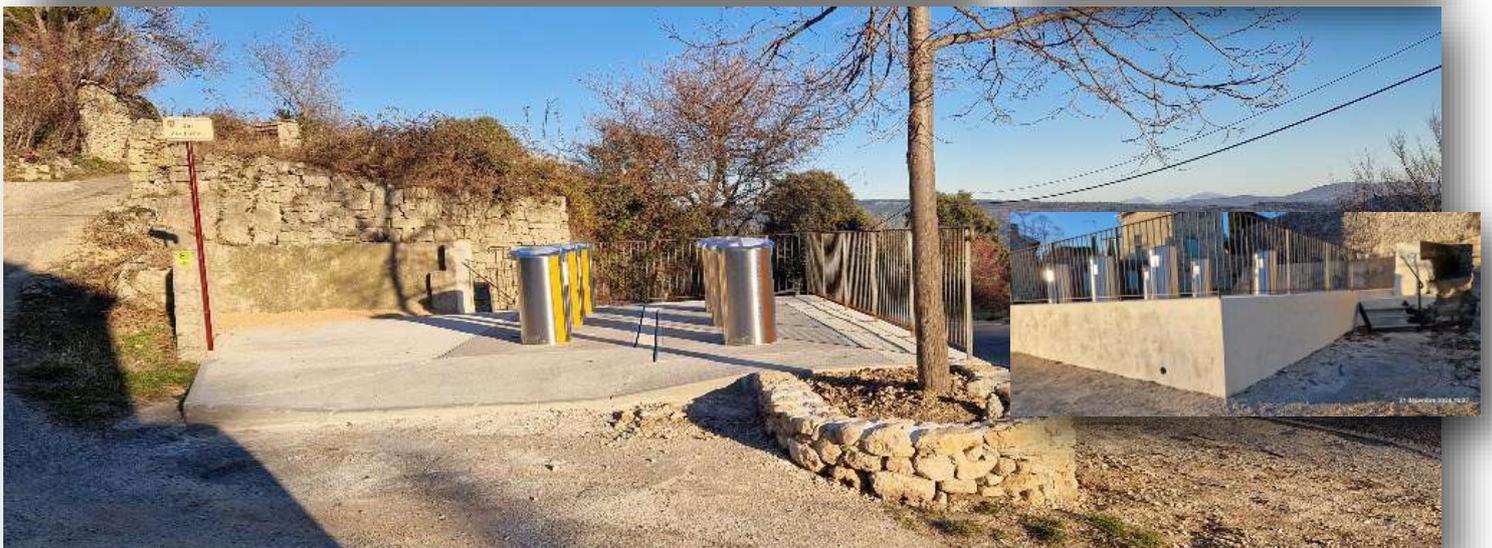
Installation d'un abri pour la protection
des containers cartons.

- Préparation d'une zone parking
de co-voiturage.
- Eclairage par des luminaires
SOLAIRES



Le container tri de vêtements du
relais au Ravelin sera installé pour la
fin janvier sur le site du points d'apports
volontaire route d'Apt.

Ce déplacement permettra la récupération
de quatre places de parking.



Actions, travaux finis et en cours

COMPOSTAGE

Pourquoi le compostage est une bonne idée ?

Le tri sélectif des déchets organiques présente plusieurs avantages écologiques notables. En plus de contribuer à la **réduction des émissions de carbone** associées à la gestion des déchets, cette pratique permet également de **valoriser ces biodéchets en les transformant en engrais naturel**, participant ainsi à la transition vers une économie circulaire et durable.

De ce fait, il est important de rappeler que ce que nous considérons généralement comme des “déchets” peut en réalité être une ressource précieuse qui mérite d’être récupérée et réutilisée de manière intelligente comme la décomposition des matières organiques.

Deux points d’apports à Viens :



PARKING MAIRIE



JARDIN ST HILAIRE

PROCHAINE ETAPE POUR LES POINTS APPORTS VOLONTAIRES



En attente avant installation :

- 2 containers Chemin des Faysses
- 4 containers parking du jeu de Paume

Pour rapprochement et accès plus facile pour les personnes âgées.

(suppression du point Pousterle dangereux car trop proche de la route à la demande des agents du SIRTOM)

Pour rappel : UN TUBE EQUIVAUT A QUATRE CONTAINERS

AMENAGEMENT

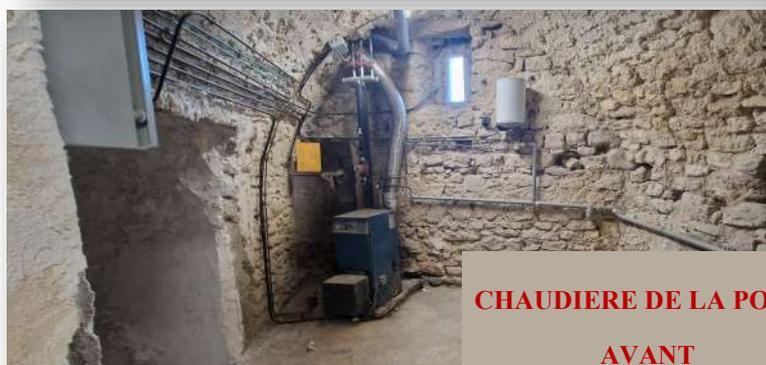
Remplacement de la chaudière à fioul de la poste (vieille de 40 ans) et la chaudière des logements Bel Air (vieille de 25 ans) par une chaudière à plaquettes bois et création d'un réseau de chauffe entre la Poste et les logements Bel Air.



Réseau de chauffe



Réseau de chauffe



CHAUDIÈRE DE LA POSTE
AVANT

7 ÉNERGIE PROPRE
ET D'UN COÛT
ABORDABLE



Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.



SILO DE STOCKAGE



CHAUDIÈRE DE LA POSTE
APRÈS

René ARNAL Adjoint en charge des travaux

TRAVAUX EXTERIEURS



AVANT



APRES

Mise en sécurité du hangar technique
POSE D'UNE CLOTURE

AMENAGEMENT EN COURS



Immeuble Paoli,
ancienne mairie, aménagement d'un logement communal dans l'ancienne salle du conseil et local archives.
Fin des travaux été 2025.



POSE SECOND DEFIBRILLATEUR



Pose d'un second défibrillateur.

Réunion publique :
« les pathologies cardiaques et les gestes qui sauvent »

Présentée courant mars par le
Docteur Pochmalicki, Cardiologue.

Par ROBERT EYMONY



Si je vous disais l'âge de l'ormeau de Viens ? Me croiriez-vous ?
L'ormeau, vous savez cet arbre qui trône sur la place dite « place de l'ormeau »,
Cette place, dont la destination première était le rendez-vous de toute la population (et non un parking à voitures), sur laquelle nous avons pris l'habitude de jouer aux boules et qui est devenue, au fil des temps,

la plus belle place de jeu de boules de la région.



Alors l'âge ? Eh ! bien cet arbre, ne vous en déplaise doit avoir cinq cents ans !
Je vois à votre œil qui brille et au petit sourire narquois qui allume votre lèvre
Que vous ne me croyez pas ! VOUS NE ME CROYEZ PAS !

Allez, donnez-moi la main et partons ensemble dans les temps anciens.

Nous voilà à Paris, sous le règne du bon roi Henri IV et de son ami le premier ministre Sully.

Ne serait-ce cette brouille entre les catholiques et les protestants, Henri IV échappa à la Saint Barthélémy grâce à sa femme Marguerite, dite la reine Margot, le royaume vivait une paix revigorante.

Dans les années 1370/1380 Duguesclin envoya les Grandes Compagnies en Espagne et Sully pouvait dire « Labourages et pâturages sont les deux mamelles de la France ». Mais le peuple était là ! Sully bien avisé demanda à Henri IV de créer un lieu où le peuple pourrait se réunir.

Sully réitérera sa demande, Henri IV céda et il prit l'Edit suivant :

« Toutes les villes et tous les villages de France auront une place ou un lieu permettant aux habitants de se rencontrer et d'échanger. Ce lieu sera délimité par quatre ormeaux. »

Lorsque vous vous promenez et visitez les villages, notamment en Provence, vous verrez des places des quatre ormeaux, des rues des ormeaux, voire comme à Viens, une place de l'ormeau, vous avez là une survivance de la loi d'Henri IV. Vous voyez notre ormeau avait bien cinq cents ans.

« Robert m'avait gentiment écrit cet article pour le journal, nous avions évoqué notre souhait de replanter un arbre sur la place, Alors et si on replantait un arbre ? m'avait il dit »

Adessias ! mon Ami.



«L'eau, parlons-en» 3 juin au 10 juillet 2024

pourquoi ce choix ?

Notre village fait partie de la réserve de biosphère Luberon Lure et du Parc Naturel du Luberon. Son histoire est comme dans tous les petits villages de Provence liée à l'eau, à sa rareté et son importance vitale.

Vous avez été nombreuses et nombreux à nous adresser des photos et les jurés ont eu beaucoup de mal à faire le choix des lauréats parmi les 20 photos déjà sélectionnées pour l'exposition.

MERCI et BRAVO à toutes et tous

Le prix du jury représenté par le photographe DAVID TATIN, a été attribué à :

SALOME (ENFANT classe CP)



Micheline MACE ADULTE



Le prix du public a été attribué à :



JOY (ENFANT Classe CE2)



Nathalie CLOSSA ADULTE

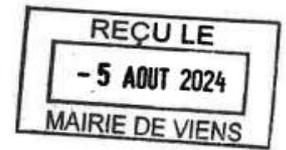
Thème 2025 : Nos Arbres d'ici

Villages fleuris

18



Observations du jury départemental des Villes et Villages Fleuris



Éléments positifs :

- ✓ Une élue et des habitants impliqués
 - ✓ Des ruelles entretenues et soignées
 - ✓ Une belle implication des habitants pour le fleurissement des devant de porte
 - ✓ Une initiative originale : le jardin mis à disposition des habitants
 - ✓ Une attention portée à la préservation de la biodiversité
 - ✓ Des efforts réalisés pour la préservation des ressources (eau , énergie)
- ✓ **Une belle dynamique à poursuivre !**

Monsieur le Maire,

Le 27 juin dernier, le jury départemental des Villes et Villages Fleuris a visité avec grand intérêt la commune de Viens.

J'ai le plaisir de vous faire savoir que le jury départemental après délibération a décidé d'attribuer le **1er PRIX** à la commune de VIENS qui concourt dans la catégorie des communes de 500 à 1000 habitants.

Ce prix récompense une fois de plus les efforts réalisés par la commune et ses habitants pour mettre en valeur le cœur du village tout en préservant son caractère authentique. La qualité du fleurissement des rues, des devant de portes et des façades, la propreté du village, l'action engagée en faveur de la biodiversité en lien avec le PNR du Luberon, la réduction des déchets, les actions de sensibilisation des habitants, les actions de nettoyage des villages, le jardin partagé, les actions de préservation de la biodiversité qui ont motivé le jury.

Une récompense
com
Av
Je



Villes et Villages Fleuris de Vaucluse
CONCOURS DÉPARTEMENTAL
VILLES ET VILLAGES FLEURIS DE VAUCLUSE

2^{ème} catégorie
Commune de 501
à 1000 habitants

1^{er} Prix
VIENS

Dominique SANTONI
Présidente du Département
de Vaucluse

Pierre GONZALEZ
Président
Vice-Président
du Département

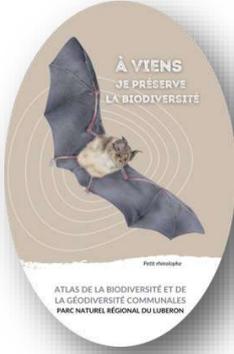
Ce diplôme de premier prix revient à toutes celles et ceux qui s'impliquent et participent à cette démarche pour embellir notre village.

MERCI A VOUS

Viviane Dargery 1^{ère} adjointe en charge Communication, culture

PARC DU LUBERON 19

ATLAS DE LA BIODIVERSITE DE VIENS



« Avec la réalisation d'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) sur 5 communes du Parc naturel régional du Luberon, la période 2023-2025 a été une aventure collective et dynamique pour la protection de la biodiversité sur notre territoire. Le monde du vivant dans toute sa diversité biologique a été au cœur des attentions de tous.

Cette démarche reflète les actions que nous souhaitons faire perdurer dans notre nouvelle charte du Parc : une meilleure connaissance pour une prise en compte plus poussée de la biodiversité dans les activités humaines.

A Viens petit village situé au cœur d'un patrimoine naturel exceptionnel, les élus, techniciens et habitants se sont mobilisés pour mettre à bien cet ABC sur leur commune. Et quel succès !

Au total, ce sont plus de 19 réunions, sorties de terrains et animations qui ont pu être organisés. En moins de deux ans, des observations faunistiques et floristiques ont été recensées sur la commune avec l'aide des associations partenaires, des agents du Parc et citoyens. Ces inventaires confirment une biodiversité riche qui a également pu être identifiée sur des milieux encore peu observés.

La connaissance n'a de fondement que si elle est partagée par tous. Il faut donc la rendre accessible à tous pour favoriser ensuite la mobilisation et l'action. C'est le but de ce livret que vous aurez, je l'espère, plaisir à consulter et à conserver ! »

Retour sur les actions de Viens

- ❑ **22 décembre 2023** : Lancement de l'Atlas de la biodiversité et de la géodiversité communales de Viens
- ❑ **19 mars 2024** : 1^{re} réunion du groupe local de pilotage de Viens.
- ❑ **10 décembre 2024** : 2^{ème} réunion du groupe local de pilotage de Viens.

Dominique SANTONI
Présidente du Parc naturel régional du Luberon
Présidente du Département de Vaucluse



Retour sur les actions de 2024

12,5 journées inventaires « expert »

2, 4 et 23 avril	Inventaire oiseaux par la LPO
23 avril 2024	Inventaire araignées par Fils et soies
17 mai après-midi	Inventaire lichen avec le lichénologue Viensois Michel Bertrand
17 mai, 04 et 10 juin, 26 juillet	Inventaire Spipoll + papillons LPO
9,12,15 et 16 juillet (2 jours)	Pose enregistreur acoustique par le GCP
17 septembre 2024	Inventaire araignées par Fils et soies
19 octobre 2024	Inventaire entomologie par le REVE



Calendrier de travail 2025 :

31 janvier : Dépôt candidature TEN

Début février : Partage des rapports techniques aux communes + acculturation sur leurs enjeux

Mars : Séance émergence / dynamique de production (+ 3^{ème} groupe local de pilotage (pour rédaction plans d'actions))

Avril/mai : Ecriture/validation du plan d'action avec les groupes locaux de pilotage (1 à 2 séances)

Début juin : Rendu public fin de projet par commune

Juin : Rendu rapport technique + brochures grand public

Été : Délibération de la commune sur le programme d'actions



Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

Viviane Dargery 1^{ère} adjointe Déléguée au Parc Naturel, réserve de Biosphère

Viens : bien y vivre, pouvoir y vieillir²⁰

Réunion publique – 17 décembre 2024

COMPTE RENDU

(à consulter sur le site de la commune)

Le projet de maison médicale et de résidence seniors de la commune de Viens est accompagnée par l'ANCT qui appuie le développement du projet.

Dans le cadre de cet accompagnement, une démarche de concertation est organisée. Le cabinet de concertation Neorama est en charge d'animer les échanges entre la commune, les habitants et les professionnels pour initier une réflexion collective sur le projet.



VIENS
BIEN Y VIVRE, POUVOIR Y VIEILLIR
création d'une maison de santé et de
logements pour seniors

RÉUNION PUBLIQUE
Mardi 17 décembre 18h30 - 20h30
Salle des fêtes

Vous avez 5 minutes ?
Répondez au questionnaire relatif au projet disponible
à partir du 18 décembre. Votre opinion compte !

REPUBLICQUE FRANÇAISE
anct
agence nationale de la cohésion des territoires
Village d'avenir



**Accueil de
Monsieur le Maire,
Frédéric ROUX, Maire de Viens**

« Bonsoir à toutes et tous,

Je suis très heureux de vous accueillir ce soir et je vous remercie de votre présence à cette réunion publique. Votre participation témoigne de l'intérêt que vous portez à la vie de notre village et c'est un plaisir de pouvoir échanger avec vous sur des projets qui nous concernent tous.

Cette réunion a pour objectif de présenter le projet de création d'une maison médicale et d'habitat senior que nous portons.

Ce projet s'inscrit dans une volonté forte pour vous permettre de vivre sereinement, dans un environnement adapté à vos besoins, tout en renforçant les liens entre générations. Vous aurez l'occasion de découvrir le contour de ce projet, de mieux comprendre son origine et de poser

Le projet d'habitat seniors s'inscrit dans la continuité d'une promesse faite durant la campagne électorale de 2020, avec pour objectif de bien vivre à Viens et de pouvoir y vieillir. Ce projet sera accompagné d'une offre de santé pluridisciplinaire avec la rénovation d'un bâtiment dédié à la maison médicale

Pour concrétiser ce projet, le terrain nécessaire a été acquis par l'EPF (établissement public foncier). Cet établissement agit pour le compte des mairies et le recours à l'EPF témoigne de l'engagement de la collectivité à mobiliser les moyens nécessaires à sa réalisation. Par ailleurs, nous construisons ce projet avec une concertation citoyenne afin de répondre au plus près à vos attentes et vos besoins. »

Viens : bien y vivre, pouvoir y vieillir²¹

Le projet de création d'une Maison médicale

Viviane DARGERÉ, première adjointe à la Mairie de Viens

Bonjour à toutes et tous,

Il est important de vous apporter quelques informations sur la méthodologie suivie pour préparer ce dossier correspondant à notre engagement de campagne.

Dans un premier temps, nous nous sommes basés sur les données récoltées lors du dernier recensement INSEE pour avoir une image fiable représentant notre territoire tant sur le plan de la situation géographique que sur le plan démographique.

Nous avons pu constater que dans ce territoire notre population était vieillissante dans un contexte où l'accès aux soins et à la location de logement est de plus en plus difficile, nous avons en effet, constaté que 50% de notre habitat est constitué de résidences secondaires.

L'ensemble de ces données a renforcé notre volonté d'aller dans le sens d'un projet pouvant à la fois pallier aux difficultés de se faire soigner, et rester vivre dans le village de Viens, le plus longtemps possible dans de bonnes conditions.

Nous avons construit « une intention de projet » servant de base pour une présentation aux différents partenaires pouvant nous aider car concernés par cette problématique et ce afin de connaître leurs avis éclairés.

Dès 2021, nous avons rencontré, et remis pour avis un exemplaire du dossier aux Sénateurs Milon et Blanc, à Madame la Sous-Préfète pour les services de l'ÉTAT, à monsieur Souriau de l'ARS (pour la région), à Madame Santoni pour le département VIA (Vaucluse Santé) à madame Frégosi la directrice de l'Hôpital d'Apt.

Nous avons également pris attache auprès du Bailleur Social GDH pour la partie habitat.

Et enfin de la CPTS (communauté professionnelle territoriale de santé) représentée par le Docteur DELOY. La mission du CPTS est de construire un réseau de praticiens adaptés au territoire.

Toutes les personnes rencontrées nous ont encouragés à poursuivre ce projet au service de nos concitoyens, car il propose une solution aux problèmes d'habitat et de désert médical de plus en plus fréquents dans le milieu rural.

C'est ainsi, que lorsque nous avons eu connaissance de l'appel à projet de l'AGENCE NATIONALE DE COHESION DES TERRITOIRES ANCT, dans le cadre du programme « Petits Villages d'Avenir » nous avons répondu en envoyant notre dossier, et avons positionné notre commune avec le projet « Viens bien y vivre et pouvoir y vieillir »



Présentation du programme de « Village d'Avenir »

Le projet a été retenu par l'ANCT en septembre 2023 pour recevoir un appui en ingénierie et en recherche de financement.

L'ANCT est un organisme étatique chargé de réduire les inégalités entre les territoires : les territoires plus peuplés ont plus de facilité à monter des projets que des petites communes.

Cet appel à projet s'est fait dans le cadre du programme Village d'Avenir piloté par l'ANCT.

C'est un programme d'accompagnement des communes rurales de moins de 3500 habitants, dans la réalisation de leurs projets.

Ce programme doit permettre aux collectivités des territoires ruraux de porter des projets qui répondront aux besoins quotidiens de leurs habitants en matière de services publics, de mobilités, d'habitat, de santé, de sécurité et d'emploi. Il concerne des projets très divers autour :

- ⇒ De la construction, de la réhabilitation et de la rénovation de logement ;
- ⇒ Des projets autour de la sobriété énergétique ;
- ⇒ D'ouverture de lieux de convivialité (commerces, tiers-lieux, etc.) ;
- ⇒ De valorisation et de réhabilitation du patrimoine culturel ;
- ⇒ D'organisation de l'offre de soins et d'initiatives « d'aller-vers » dans le domaine médical ;
- ⇒ De développement et d'animation de circuits courts.

La commune de Viens a été retenue pour être accompagnée pour la création d'habitats seniors et la création d'une maison médicale.

Viens : bien y vivre, pouvoir y vieillir²²

Un accès au soin difficile sur le territoire

Viens est un territoire isolé, reconnu comme **une zone de revitalisation rurale (ZRR)**. Cette appellation a changé de classement en juillet 2024, pour devenir **France ruralité revitalisation (FRR)**. Ce classement permet de bénéficier d'exonérations fiscales en faveur des médecins et des auxiliaires médicaux qui veulent s'y installer.

A Viens, il faut **25 minutes de trajet** pour voir un médecin généraliste et **30 minutes** pour se rendre aux urgences. De plus, le territoire abrite **une population vieillissante**, sujette à une perte d'autonomie dans les années à venir. Selon l'INSEE, les tranches d'âge de 60 à 74 ans et de 75 ans et plus, représentent **40 % de la population de Viens**.

Les professionnels de santé sont insuffisants sur le territoire. Sur la commune, il y a un cabinet d'infirmières et une naturopathe mais aussi deux médecins généralistes et une kinésithérapeute qui se déplacent depuis Céreste.

Le projet de maison médicale

Le projet de maison de médicale consiste à rénover un bâtiment ancien de 70 m².

La maison de santé serait divisée en deux zones distinctes : **une zone médicale** avec des médecins et des infirmières, et **une zone paramédicale**.

La maison médicale aura 3 objectifs :

Créer un pôle de santé de proximité intégrée et accessible pour développer une offre de soins de proximité et réduire la fatigue et la perte de temps pour les professionnels à la suite à de nombreux déplacements. Un système de borne de télémedecine pourrait être installé pour simplifier et raccourcir l'accès des rendez-vous aux médecins spécialistes.

Structurer un réseau de soins moderne, attractif, adapté aux enjeux du territoire rural, en collaboration avec la CPTS (Communauté Professionnelle Territoire de Santé) du Pays d'Apt. Ce réseau permettra l'aménagement d'un environnement attractif pour les jeunes professionnels de santé et d'un cadre flexible (plages horaires et possibilité de devenir un cabinet secondaire).

Améliorer l'accès aux soins pour les 1700 habitants du bassin de vie, qui habitent à Gignac, Viens, Case-neuve, Saint-Martin.

Les échéances de la maison de santé

En novembre 2021, la mairie a engagé des démarches administrations auprès des services de l'Etat, de l'Agence Régionale de Santé (ARS), du département et de l'hôpital d'Apt.

De 2023 au milieu de l'année 2024, la mairie s'est assurée de l'éligibilité du projet aux aides financières et logistiques (ANCT, Région, ARS et du département).

Actuellement, la phase de concertation a lieu avec l'organisation de la réunion publique. Des ateliers avec les habitants et les professionnels suivront pour permettre l'expression des besoins et des attentes de chacun, et construire un projet commun.

A la suite de la concertation, la conception du projet pourra être réalisée en collaboration avec le bailleur social Grand Delta Habitat (GDH), le CAUE et les professionnels de santé, dans le cadre du projet Habitat Senior.

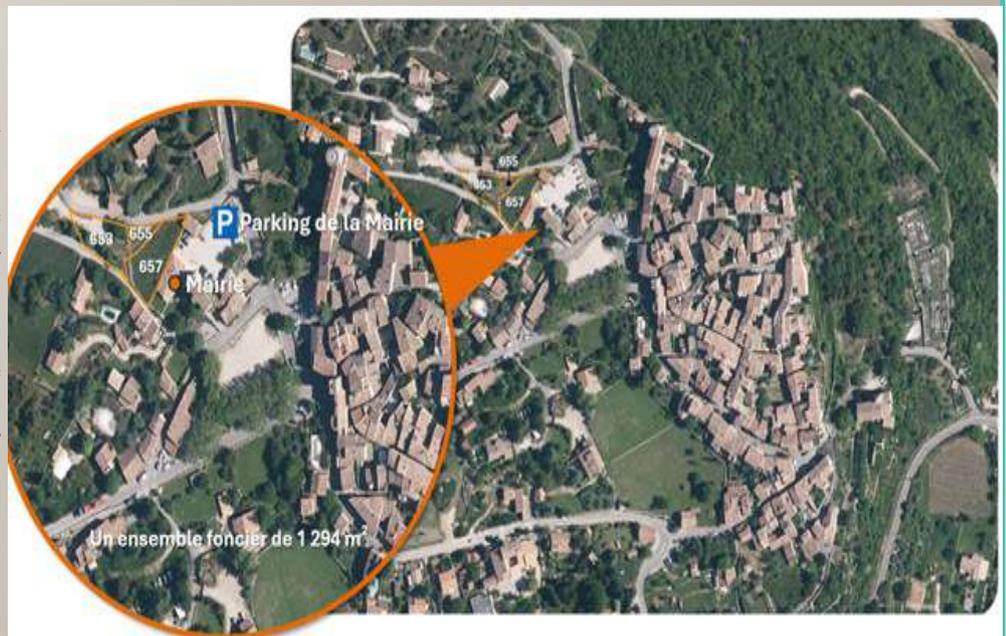
Le dépôt des permis et les travaux auront lieu à partir de 2025 pour une mise en service en 2027.

La localisation des projets

Le terrain est situé derrière la mairie. Il est réservé depuis longtemps pour un projet d'intérêt communal.

Ce terrain pentu abrite un bâtiment de 2x35 m² qui sera rénové pour en faire la maison de santé.

Ensuite, l'ensemble foncier sera utilisé pour la construction des logements seniors sous l'égide de **Grand Delta Habitat**.



Le logement social

Julien ESTELA, Responsable du Pôle Cœur de Territoire, Grand Delta Habitat

Grand Delta Habitat est un **bailleur social**. L'entreprise construit des logements sociaux et les loue à la population éligible sous condition de ressources.

Etat des lieux du logement social en France

En France, **75 % de la population est éligible à un logement social**. A l'échelle nationale, **15 % des ménages** sont logés dans un logement social. Le logement social représente **12,4 % des logements du territoire**, ce qui correspond à peu près à la moyenne nationale, hors Ile-de-France et Haut-de-France.

Actuellement, il y a un besoin de logements sociaux en France du fait de la crise de l'immobilier, des difficultés des ménages à se loger et des niveaux de loyer.

La précarité énergétique

La précarité énergétique est la difficulté de payer des factures d'énergie à la fin du mois. Les prix de l'énergie ont fortement augmenté ces dernières années. En conséquence, de plus en plus de ménages se trouvent en **situation de précarité énergétique**.

Le **logement social** est une solution à cette précarité. 50 % du parc social est classé en A, B et C contre 30 % pour l'ensemble des logements et seulement 3,4 % des logements sociaux sont classés E et F contre 15,7 % pour l'ensemble des logements. Le parc social est donc plus vertueux énergétiquement que le parc privé.

La tension sur le logement social

En région PACA, **la tension est 8,3 %**, c'est-à-dire que pour un logement social, il y a **8 personnes qui en demandent un**. Il s'agit d'une moyenne car la demande sera beaucoup plus haute pour un T2 et moindre pour un T5.

L'occupation du logement social

41 % des occupants sont des **personnes seules**, 23 % sont des **personnes seules avec enfants** et 23 % sont des **couples avec enfants**.

22 % des occupants sont **des retraités**, 22 % d'**ouvriers** et 25 % d'**employés** contre seulement 4 % de cadres supérieurs. Il y a donc une **diversité de profils socio-professionnels**. Cependant, les catégories les plus représentées sont logiquement celles qui ont le plus de mal à se loger dans le parc locatif privé.

Près de 50 % du logement social est occupé par des **personnes de plus de 50 ans** : des retraités ou des personnes approchant la retraite.

Etat des lieux du logement social dans le Vaucluse

Au 31 décembre 2023, 19 538 personnes demandaient un logement social dans le département du Vaucluse. C'est une **proportion plutôt faible** à l'échelle des 223 458 demandes de la région PACA, bien que cela s'explique par les importantes **métropoles qui drainent la majorité des demandes**.

La tension est la plus forte sur **les T1 et les T2**. Par exemple, pour un T1, il y a 23 demandes. La tension la plus élevée sur le logement social vient **des tranches d'âge 55 à 64 ans et 65-74 ans**.

D'après la Direction Départementale des Territoires (DDT), il **est nécessaire de construire 346 logements par an dans le Vaucluse** en raison de la croissance démographique et la diminution de la taille moyenne des ménages. Il faut ajouter à cela l'augmentation des résidences secondaires et l'enjeu de reconquérir des logements vacants.

L'éligibilité au logement social

En tant que personne seule, pour être éligible :

- *A l'obtention d'un **PLAI** (Prêt Locatif Aidé d'Intégration), réservé aux locataires en situation de grande précarité, le plafond de revenus est de **2400 euros**.*
- *À l'obtention d'un **PLUS** (Prêt Locatif à Usage Social), qui correspond aux locations HLM (habitation à loyer modéré), le plafond de revenu est de **2100 euros**.*
- *Pour l'obtention d'un **PLS** (Prêt Locatif Social), le plafond de revenu est de **2700 euros**. Le salaire médian étant de 1900 euros en France, **une grande partie de la population française est éligible à un logement social**.*

Viens : bien y vivre, pouvoir y vieillir ²⁴

Présentation du projet de logements seniors

Arnaud CESAR, Architecte



Les contraintes du site

Les contraintes du site pour le logement senior sont les suivantes :

- Un site sur deux niveaux avec une forte pente
- Un alignement des constructions et le respect des reculs
- La distance de 4 mètres à respecter entre 2 bâtiments non-contigus
- Une surface d'emprise au sol limitée

Il faut aussi composer avec les invariants techniques suivants :

- Chaque logement doit posséder un espace privatif extérieur (terrasse ou jardin) ;
- Le parking doit se trouver à distance réduite du bâtiment ;
- Les logements doivent présenter une performance énergétique conforme aux nouvelles réglementations (RE 2020).

La localisation du projet :

La parcelle se situe dans la **périphérie du centre-village**. Elle est située derrière la mairie, en restanque, c'est-à-dire en terrasse. Le terrain du projet se situe sur les parcelles 653, 655 et 657 du cadastre et la parcelle la plus propice à accueillir un bâtiment de logement en termes de capacité est la parcelle 657.

Le bâtiment :

Le bâtiment sera sur **deux niveaux** en respectant les reculs contraints par le Plan Local d'Urbanisme (4 mètres de distance par rapport à la limite parcellaire). Les logements seront orientés sud-est et sud-ouest et seront **valorisés thermiquement** avec des protections solaires.

Chaque logement bénéficiera d'un **petit extérieur** que ce soit une terrasse ou un jardin. Les deux niveaux seront accessibles de manière dissociée.

La parcelle en hauteur (parcelle 653) accueillera des **places de stationnement** et conservera une partie de sa végétation (figuier). Le premier étage sera accessible depuis les stationnements du haut via une passerelle, qui desservirait les 4 logements de l'étage.

Le bâtiment sera composé de sept T2 d'environ 45 m² et d'un T3 d'environ 58 m². Les T2 seront composés d'une grande pièce principale et d'une chambre avec ouverture sur l'espace extérieur.

Au rez-de-chaussée, le stationnement sera accessible sur le côté du bâtiment, au même niveau que les logements. Il sera accessible par un chemin piéton le long du mur de pierre existant qui sera conservé au maximum. Le T3 fera l'angle et comme à l'étage, chaque logement aura le droit à un jardin privatif.

QUESTIONS - REPONSES

Question : Les logements sociaux sont-ils destinés à des personnes nouvelles qui viennent habiter Viens mais qui n'y sont pas actuellement ? Quels sont les critères ?

Réponse : Ces logements sont ouverts à tous, y compris aux habitants de Viens. Ils seront adaptés au vieillissement afin de permettre aux Viensois de bien vivre et rester sur place. Il faudra être âgé d'au moins 55 ans et respecter les conditions de ressources définies par Grand Delta Habitat.

Question : Pourquoi ce projet n'a pas été présenté en Conseil Municipal ? A Céreste se construit une maison de santé validée par l'ARS, financée par l'État et la région. Ce projet est-il lié à celui de Viens ? Par ailleurs à Céreste aussi, 8 logements sociaux seront construits, y a-t-il une concertation à ce propos ?

Réponse : Le projet est une promesse de la campagne municipale de 2020. Viens, tout comme Céreste, mène ses propres projets. Les dossiers présentés ont été validés par tous les organismes concernés, y compris les médecins et la CPTS, l'organisme qui regroupe tous les corps de métier du médical. Céreste étant dans un autre département, il y a une complémentarité entre les offres des deux communes.

Question : Le terme de maison de santé correspond à un statut précis avec des critères très précis avec une offre pluridisciplinaire. Est-ce qu'il s'agit d'un centre médical ou d'une maison de santé ? Quant aux logements sociaux, la priorité donnée aux Viensois semble surprenante, étant donné que les critères d'attribution ne sont pas liés à la localisation géographique.

Réponse : Le projet de la maison de santé est encore en conception. Le rez-de-chaussée sera dédié à de la médecine générale avec un médecin, avec une présence hebdomadaire. L'étage sera aménagé en fonction des besoins exprimés lors de la concertation.

En ce qui concerne les logements sociaux, la commune cherchera à privilégier les Viensois dans les attributions (70 % de droit de regard), bien que Grand Delta Habitat attribue aussi une partie des logements (environ 50 %). La commune négocie avec les partenaires pour garantir que ses priorités soient respectées.

Question : Les deux projets de logements et de maison de santé sont-ils menés simultanément ? Est-ce qu'il y a un risque qu'un des deux projets soit abandonné ?

Réponse : Les deux projets seront réalisés simultanément, avec Grand Delta Habitat comme maître d'ouvrage pour les deux

Question : Des services collectifs sont-ils prévus pour les locataires des logements sociaux ? Quel est le public et quels types d'animations sont prévus ?

Réponse : La cible des logements sont des personnes de 55 ans et plus. Dans le cadre d'un appel à projet avec le département, la commune a été retenue pour bénéficier d'un budget dédié à des animations dans ces habitats adaptés au vieillissement. Une salle commune permettra d'organiser des activités culturelles, intergénérationnelles, culinaires. Ces animations auront lieu tous les deux jours à la salle Jeannette-Roux.

Question : Quel est le taux de logements sociaux à Viens ? Ce projet, répond-il aux critères de logement social ? Quel est l'avis des maires des communes voisines (Caseneuve, Saint-Martin, Gignac) ? Est-ce qu'il y a un partenariat avec ces communes ? En quoi le projet de Viens se distingue de celui de Céreste ? En outre, la réhabilitation d'une maison de santé en pierre semble plus coûteuse que du neuf. Pourquoi ce choix ? Quelle concertation a eu lieu avant de lancer ce projet ?

Réponse : Viens ne fait pas partie des communes soumises à la loi SRU (moins de 3 500 habitants) mais elle développe des logements sociaux pour répondre à ses besoins.

Il n'y a pas de projet de partenariat avec les autres communes du plateau, bien que Viens soit ouverte à la possibilité de projets similaires dans ces communes. Le projet s'adresse à toute la population. Dès lors que la maison de santé sera ouverte à Viens, l'information suffira d'elle-même pour que les habitants des communes voisines viennent consulter le médecin. Le projet de Viens est différent de celui de Céreste, car ce dernier ne concerne pas des logements pour seniors. Concernant la maison de santé, la réhabilitation des bâtiments existants est une pratique courante pour Grand Delta Habitat, même si elle prend plus de temps que la construction neuve.

La commune a prévu une concertation avec les habitants, qui inclut des ateliers (dont un avec les acteurs du monde médical) et un questionnaire pour recueillir les besoins et les attentes des habitants.

..../....

QUESTIONS - REPOSES

Question : Des services collectifs sont-ils prévus pour les locataires des logements sociaux ? Quel est le public et quels types d'animations sont prévus ?

Réponse : La cible des logements sont des personnes de 55 ans et plus.

Dans le cadre d'un appel à projet avec le département, la commune a été retenue pour bénéficier d'un budget dédié à des animations dans ces habitats adaptés au vieillissement. Une salle commune permettra d'organiser des activités culturelles, intergénérationnelles, culinaires.

Question : Une réunion pour les professionnels de santé sera-t-elle suffisante pour réfléchir à ce projet ?

Réponse : Un seul atelier ne suffira pas, mais il posera les bases pour de futures réflexions. D'autres réunions seront organisées pour associer les professionnels de santé.

Question : Pourquoi n'y a-t-il pas de coordination entre communes, notamment avec Céreste, qui développe des projets similaires (maisons de santé, navettes mutualisées) ? Une étude a-t-elle été réalisée pour évaluer les besoins réels de logements et en professionnels de santé ?

Réponse : Le projet est conçu pour répondre aux besoins spécifiques, distincts de ceux de Céreste. A Céreste, l'offre s'adresse à une population différente. Un questionnaire et des consultations permettront de recenser les attentes locales et d'ajuster le projet pour répondre aux besoins réels.

Question : Peut-on distinguer clairement les appartements sociaux des logements pour seniors ?

Réponse : Les appartements sociaux visent des personnes à revenus modestes tandis que les logements seniors sont conçus pour répondre à des besoins liés au vieillissement. Des animations spécifiques et du stationnement adapté seront intégrés au projet.

Question : Comment justifier la création de 7 logements plus 1 alors que les besoins précis ne sont pas encore définis ?

Réponse : Le projet est en phase de démarrage. Les chiffres initiaux sont des estimations basées sur des retours généraux. Les questionnaires et les retours des habitants permettront de confirmer ou d'ajuster ces prévisions avant le début des travaux.

Question : Ces logements répondent-ils aux attentes réelles des habitants ? Ne vaudrait-il pas mieux privilégier des services à domicile pour les personnes âgées que des logements collectifs ?

Réponse : Les logements proposés sont adaptés au vieillissement et répondent à des demandes récurrentes observées dans d'autres communes similaires. Ce type de projet permet aussi de libérer des maisons, anciennes souvent inadaptées aux seniors, tout en facilitant un parcours résidentiel cohérent.

Question : Qui finance le projet ? Est-ce entièrement pris en charge par la commune ou le bailleur social et d'autres partenaires contribuent-ils également ?

Réponse : Le bailleur social Grand Delta Habitat finance les logements. Des subventions publiques provenant de l'Etat, du département, et parfois des caisses de retraite complètent le financement du projet.

La maison de santé, en partenariat avec Grand Delta Habitat, sera financée par la commune avec environ 80 % de subventions.

La charge restante pour la commune est estimée à environ 60 000 euros.

Question : Quels types de chauffage et de climatisation seront utilisés ? Comment minimiser les charges pour les locataires ?

Réponse : Les logements seront 100 % électriques, conformément aux normes environnementales actuelles. Les équipements seront choisis pour offrir un équilibre entre efficacité énergétique et coûts réduits pour les locataires. Les détails techniques (chauffage, climatisation) seront définis après des études thermiques.

Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges.



Pour l'avenir, la France doit relever deux défis majeurs : l'égalité de l'accès aux soins dans les territoires et le vieillissement de la société.

En outre, la France doit amplifier sa politique en faveur des personnes en situation de handicap, à la fois en matière d'accessibilité, de vulnérabilité et d'inclusion dans la société. Un autre défi est le soutien à l'épanouissement humain par une qualité de vie agréable, une activité physique régulière, une alimentation saine et l'amélioration de la qualité de l'environnement (eau, air, sol) comme levier pour la santé.

QUESTIONS - REPONSES

Question : Est-ce qu'il y aura des bornes pour recharger des véhicules électriques ?

Réponse : Le pré câblage sera réalisé, comme l'exige la réglementation. Les bornes pourront être installées selon les besoins des locataires, de manière flexible et progressive, pour répondre à la demande réelle.

Question : Est-ce que le projet est adapté aux besoins locaux et sera bien intégré dans le village ?

Réponse : Le projet est conçu comme une réponse aux besoins de logements adaptés et abordables, particulièrement pour les personnes vivant actuellement dans des habitations insalubres et coûteuses. Il est jugé cohérent avec le cadre local.

Question : Avez-vous étudié la situation économique des seniors pour vérifier leur capacité à accéder aux logements sociaux proposés ?

Réponse : Les logements s'adressent à une large gamme de revenus, offrant ainsi une accessibilité adaptée à différentes situations financières, y compris pour les retraités à revenus modestes.

Question : Pourquoi associer une maison de santé et des logements seniors dans un même projet ? Ces initiatives, répondent-elles vraiment à des besoins complémentaires ?

Réponse : La maison de santé et les logements seniors répondent à des besoins distincts mais complémentaires. Ils visent à faciliter l'accès aux soins tout en offrant des logements adaptés, permettant aux seniors de rester dans leur village dans de meilleures conditions.

Question : Quel sera le coût total pour la commune et comment est-il réparti ?

Réponse : La maison de santé coûtera environ 300 000 euros, avec une subvention pouvant couvrir jusqu'à 80 % des coûts. Le terrain, acheté à 110 000 euros, inclut une remise et un petit espace additionnel. Ces dépenses sont jugées raisonnables au vu des financements possibles.

Question : Les parkings seront-ils suffisants pour accueillir les habitants et les visiteurs ?

Réponse : Le terrain communal offre une possibilité d'extension des parkings des deux côtés de la route. Les besoins spécifiques en stationnement seront pris en compte au fur et à mesure du développement du projet.

Les résultats du questionnaire
seront présentés lors d'un
Rendez-vous pour participer à l'atelier réalisé

le 11 février 2025
avec les professionnels de santé du territoire

le 12 février 2025 à la salle des Fêtes

Avec les habitants
de
18H30 à 20h30



DES ÉLUS DE L'OPPOSITION DANS LE JOURNAL MUNICIPAL

En matière de publication municipale,

il existe une disposition spécifique, prévue par l'article 9 de la loi du 27 février 2002, codifiée à l'article L. 2121-27-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), **qui prévoit que dans les communes de plus de 3 500 habitants**, lorsque la commune diffuse un bulletin d'information générale sur les réalisations et la gestion du conseil municipal, quelle que soit sa forme, un espace doit être réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale.

Bien que la loi ne l'oblige pas aux communes de moins de 1 000 habitants, nous avons souhaité, dans un esprit d'ouverture, ouvrir deux pages du bulletin municipal aux élus de l'opposition Viens Village Vivant, tout comme nous leur avons ouvert les commissions d'aménagement du stade et des jardins St Hilaire.

Les plantations du stade ont passé leur première année !

Depuis un an, les arbres ont vu défiler des centaines de personnes ! Un agréable lieu de vie est né ! De nombreux enfants fréquentent ce lieu, notamment avec l'école et le Centre aéré, et aussi des ados pour jouer au foot, basket, ping-pong, skate ... ou tout simplement pour passer du bon temps, se détendre...

Il y a aussi des promeneurs, des touristes ou des clubs de marche qui se donnent rendez-vous, et les adeptes d'efforts physiques qui utilisent les modules de musculation. Depuis le printemps, un joli terrain de pétanque (merci Victor !) vient compléter ces multiples installations, et la rotation à 90° de la rampe de skate n'aura échappé à personne (merci Jérémie et Yves !).

Des associations du village ont organisé de beaux événements comme par exemple le buffet européen et les mini-jeux olympiques avec Sileyad, auquel le Foyer Rural s'est associé, ce dernier ayant aussi orchestré la belle rencontre inter-villages.

Grâce à la fervente mobilisation de quelques bénévoles et des mairies successives, le stade s'est considérablement enrichi de tous ces nouveaux équipements et aménagements.

Spéciale dédicace à Alain qui a initié et porté ce projet depuis plus de 7 ans et qui a réussi à travailler avec l'actuelle équipe municipale, afin d'accomplir ces travaux pour le bien commun du village.

Nous remercions les agents communaux pour leur participation à l'entretien des espaces verts.

Une nouvelle réunion publique est prévue avant le printemps, et nous comptons sur la présence d'anciens et jeunes bénévoles, et surtout de nouveaux curieux !! Loïc Chapon, Conseiller Municipal, Délégué au projet « jeunes pour l'aménagement du stade »

Le Conseil Municipal des Jeunes

Deux jeunes filles Viensoises ont largement œuvré pour faire naître à Viens ce premier Conseil Municipal des Jeunes. Cette équipe de 5 jeunes élus a fait son premier discours lors de la Cérémonie du 11 novembre. La Paix pour tous et partout dans le monde, tel est l'idéal émouvant que ces jeunes élus ont appelé de tous leurs vœux.

Le CMJ va poursuivre ses démarches pour rencontrer les différentes associations viensoises. Vous pouvez également les contacter pour leur soumettre vos idées !

Loïc Chapon, Co-référent du Conseil Municipal des Jeunes, avec Viviane Dargery et Danielle Perrone Adjointes référentes du Conseil Municipal des jeunes.

DES ÉLUS DE L'OPPOSITION DANS LE JOURNAL MUNICIPAL

3 jours pour la Démocratie Locale

Une douce chaleur a accueilli la réunion publique « 3 jours pour la démocratie locale », le dernier week-end de novembre à la salle des fêtes de Viens. À l'initiative de citoyen.ne.s et des 3 élus VVV, deux intervenantes du réseau national Fréquence Commune ont proposé à soixante-dix participant.e.s diverses dynamiques d'échange collectif, des extraits vidéos relatant le cheminement de la démocratie en France et l'expérience de Kingersheim (Haut Rhin) qui met en pratique la démocratie locale participative depuis 1989.

Fort de cette belle soirée, le week-end s'est prolongé samedi et dimanche avec deux journées d'ateliers pratiques pendant lesquelles une vingtaine de participant.e.s a développé l'écoute active, la prise de décision collective et l'écriture d'un texte synthétisant leur idéal de démocratie locale.

Quelques expressions entendues pendant ou après ce week-end :

« C'est l'art de la délicatesse : être en même temps très rigoureux et très à l'écoute. »

« Je savais que ces méthodes existaient, mais je ne pensais pas que cela marchait vraiment. Maintenant, je sais que c'est formidable. »

« Ce type d'échange est magique : il permet de révéler en positif le potentiel de chaque individu »

Suite à ces 3 jours, un nouveau RDV est prévu, avec ces deux intervenantes, fin février, sur le thème « gouvernance et démocratie locale ». Nous vous informerons par mail et affichettes dans le village et espérons vous retrouver lors de ce nouveau rendez-vous.

Les Jardins citoyens de St Hilaire

On est responsable de ce que l'on apprivoise...

Alors, grâce aux mains de fée, dans un gant de jardinier, les bénévoles se retrouvent tous les 3èmes dimanches du mois, pour tailler, pailler, désherber, arroser et nourrir La récompense est toujours au rendez-vous tout comme la pause « café gourmand ». On peut même partager le déjeuner avec nos ami-es murailleur-es.

Les fouilles archéologiques au pied de l'église nous ont plongé dans notre passionnant patrimoine et nous encouragent à œuvrer collectivement pour l'embellissement de cet espace prieural.

Venez nous rencontrer, nous serons ravis de planter ensemble vos surplus de vivaces, d'iris, de vous offrir des bouquets d'aromatiques et de partager nos expériences jardinières. Pour ceux qui souhaitent valoriser leurs déchets de cuisine, nous vous rappelons que le site collectif de compostage au niveau de l'église est parfaitement opérationnel. Merci aux agents communaux pour leur aide ponctuelle et précieuse.

Loïc Chapon, Conseiller Municipal délégué aux jardins de St Hilaire Caroline Pilon-Vermeulen, coordinatrice bénévole.

ET SURTOUT UNE BONNE ANNEE 2025, qu'elle soit tonique et vitaminée, avec des centaines de brassées d'espoir, et des milliers de petits plaisirs de la vie



Chemin mémoriel René CHAR

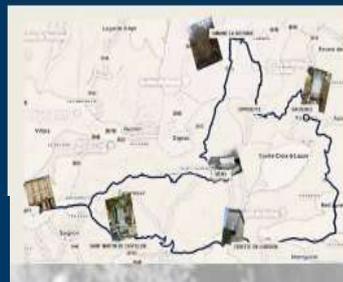
Poète et Résistant : 1907-1988 (1942-1945 Capitaine Alexandre)

« Dans nos ténèbres, il n'y a pas une place pour la Beauté. Toute la place est pour la Beauté ». Feuillet 237

VIENS – « LES FRÈRES D'ESPOIR » DE RENÉ CHAR



Panneau historique Chemin mémoriel René CHAR, réalisé et financé par l'Office National des Combattants et des Victimes de Guerre avec le soutien du Souvenir Français.



Viens 84750

Proposition de mise en place des Panneaux circuit Rene Char



René CHAR, alias Capitaine Alexandre, chef départemental de la SAP (Section Atterrissage Parachutage) des Basses-Alpes, adjoint au chef régional du réseau Action, évoque dans les Feuilletés d'Hypnos ses camarades de la mission Coniston, destinée à préparer le débarquement de Provence.

René CHAR, pseudonym Capitaine Alexandre, SAP chief for the Basses-Alpes department (Section Atterrissage Parachutage), assistant to the regional chief of the « Action » network. In the Feuilletés d'Hypnos, he conjures up his companions in the Coniston mission, intended to pave the way for the landing of Provence (Operation Dragoon).

RENÉ CHAR : FEUILLETÉS D'HYPNOS (Carnet de guerre)

- « Armand, le météo, définit sa fonction : le service énigmatique. » Feuillet 67.
- « L'heure la plus droite c'est lorsque l'amande jaillit de sa rétive dureté et transpose la solitude. » Feuillet 191.



La ferme de Flaqueirol.



Robert ROUX (1911-1980).

Les œuvres complètes de René CHAR sont publiées aux éditions GALLIMARD.

MISSION CONISTON

À la fin du mois d'avril 1944, le BCRA (Bureau central de renseignements et d'action) envoie, depuis Alger, deux officiers en Provence : Marcel CHAUMIEN alias ARMAND et Jean SOUPIRON alias JACQUES, son radio.

Leur mission, baptisée mission Coniston, consiste à relever la météo et différents paramètres, toutes les deux heures, et à transmettre ces informations par radio en vue du débarquement de Provence (15 août 1944). Après un premier séjour à Cucuron, les deux hommes sont pris en charge par René CHAR, Capitaine Alexandre en Résistance, dont le PC est installé à Cèreste-en-Luberon. Ils sont hébergés à la ferme Flaqueirol, située à 4 kilomètres de la commune de Viens, une propriété de Robert ROUX, agriculteur acquis à la Résistance.

Jean SOUPIRON émet parallèlement des messages en faveur de Jean FERNAND et René CHAR, responsables des SAP (Sections Atterrissage Parachutage) de Vaucluse et des Basses-Alpes. Après l'assassinat de Roger BERNARD, jeune agent de liaison de René CHAR, le 22 juin 1944, par les Allemands, à Saint-Martin-de-Castillon, les deux hommes quittent Viens pour Buoux où ils continuent leur mission. Au cours de l'été 1944, ils sont amenés à participer à la Libération d'Apt.

RENÉ CHAR VU PAR SES CAMARADES



Dans ses souvenirs, Jean SOUPIRON (1919-1997) évoque ainsi sa rencontre avec le poète résistant :

« L'homme vers qui nous allons est ... un poète ! Ce qui nous inquiète un peu. Nous avons tort. Nos jugements sont erronés. Cet homme se révèle être un homme supérieur, rigoureux, pragmatique [...] Son secteur est organisé de manière exemplaire et chacun obéit avec enthousiasme ».

Même tonalité chez Marcel CHAUMIEN (1913-1979) qui ne cache pas son admiration et sa reconnaissance :

« Ce colosse, remarquable meneur d'hommes, savait se mettre au niveau de son interlocuteur, fût-il artiste, fût-il intellectuel, fût-il paysan... Alexandre fut pour nous d'un précieux concours : il nous donna armes, munitions et matériel pour nous installer dans une ferme de la commune de Viens appartenant à Robert Roux. Celui-ci nous ravitaillait et nous signalait les rumeurs à notre sujet ».



Le projet consiste en une création de cheminements ou parcours historiques proposé par l'Office du Tourisme Intercommunal

Depuis le transfert de la compétence tourisme à la CCPAL, l'Office de tourisme intercommunal poursuit une démarche de valorisation du patrimoine et de l'histoire des communes du Pays d'Apt Luberon à destination des habitants et visiteurs en provoquant leur découverte et donnant à comprendre l'histoire des villages .



1. LA PORTE NEUVE

La Porte Neuve était l'entrée principale du village, seule accessible sans difficulté aux attelages. D'origine romaine, elle a été remaniée au XIV^e siècle à la demande des Consuls de Viens lors de la construction de la troisième enceinte. Elle était fermée chaque soir par une lourde porte en bois et une herse. Cette tour a été rehaussée au XVI^e siècle, elle est le symbole du pouvoir communal. Une horloge y a été installée. La cloche dans son campanile sonnait l'heure « communale », d'où son nom de Belfroi ou de Tour de l'Horloge. Le vieux mécanisme en bois de l'horloge a été remplacé en 1852. La "montre d'heure" ne comporte qu'une seule aiguille. La fontaine dite de la Porte Neuve date du XVII^e siècle. Elle est alimentée par une « mine d'eau » située à 1,4 km du village mais, suite à des sécheresses consécutives elle se retrouve aujourd'hui à sec. A noter que Viens a toujours souffert d'un manque d'eau, c'est un problème crucial. Le Banquet, long banc de pierre adossé au rempart, est resté un lieu de vie et d'échanges pour les Viensois.

D'après les textes des Amis de Viens

1. LA PORTE NEUVE (NEW GATE)

The fountain called de la "Porte Neuve" dates back to the XVIIth century. It is supplied by a water source situated 1.4 kilometers from the village. However, nowadays due to regular periods of drought, it is very often dry. The Bench, a long stone bench built against the ramparts, today is still an animated and lively place for the people of Viens.

Nous remercions les personnes qui ont aidé le groupe de travail « Vie du Village » particulièrement l'association des Amis de Viens pour leur participation à l'élaboration des fiches historiques que vous retrouverez au long de ce parcours dans le vieux village et Madame Brisacq pour la traduction en version anglaise.

Ce projet proposé à notre commune a été possible car totalement pris en charge matériellement par la CCPAL (Communauté de communes)

Un grand MERCI

Les panneaux et les supports ont été livrés, ils seront posés au printemps.

Viviane Dargery 1ère adjointe en charge Communication, culture

Notre mission est de tenir à jour le registre des personnes vulnérables et de les appeler en cas de canicule ou période d'intempéries. Nous sommes un groupe dynamique et attentif composé d'élus Frédéric ROUX, Danielle PERRONE, Viviane DARGERY mais aussi de professionnels de santé extérieurs : Magali BONNEFOY Infirmière, Séverine GUYON Kinésithérapeute, Maggy ARNAL et Annie RAVAUTE pour l'ADMR.

Ce registre est tenu à jour en mairie pour aider les personnes âgées souvent vulnérables isolées ou non pour mieux les connaître et pouvoir les aider si elles le souhaitent.

**Vous pouvez à tout moment signaler vos difficultés en mairie
04 90 75 20 02**

n'hésitez pas à vous faire inscrire sur le registre pour que nous puissions vous aider en cas de besoin.

Nous avons une attention toute particulière pour le déneigement en priorité des personnes recevant des soins à domicile, nous travaillons en lien étroit avec le personnel de santé de proximité du village qui fait partie du CCAS. Pour les fêtes de fin d'année, nous avons renoué avec bonheur depuis 2022 avec la tradition du gouter de Noël mis en place depuis 2011.

Le 16 décembre 2024

Un bon moment de joie partagé avec les enfants de l'école et du centre Accueil de Loisirs, et les traditionnels bons d'achats de Noël offerts par le CCAS de la Mairie.



ADMR Aide à domicile en milieu rural

Le réseau ADMR est un réseau associatif de services à la personne. Fondé en 1945, il intervient en France de la naissance à la fin de vie, dans quatre domaines : autonomie, services de confort à domicile, famille et santé.

L'antenne de Viens, présidée par Maggy ARNAL, est présente dans notre village pour vous assurer les services de confort à domicile de ce réseau associatif national.



Rue du Faubourg à Viens

04 90 75 18 27
viens@fed84.admr.org

permanence
9h30- 11h30



ETAT CIVIL

ils nous ont quittés



ALESSIO Maxime André	09/01/2024
BLANC Patrick Georges François	15/10/2024
GAMZON Ariel	03/04/2024
MARIN Rodolphe José Natal	19/08/2024
WENIG Hermann Gustav Andreas	20/03/2024
EYMONY Robert	01/01/2025
AUBERT Guy	15/01/2025

Ils se sont unis

DUMONT Myriam Simone et PETIT Jacques Jean Augustin
12/10/2024

GREGOIRE Marion Monique Madeleine et MAINAUD
Alexandre Stefan
06/07/2024

LAGRANGE Marianna Antonia et PIN Adrien Ernest Claude
08/06/2024



Ils sont nés



AUDIBERT Vicky Christine Anne
Née le 15/05/2024 à Pertuis, Vaucluse

GHELARDI GREGOIRE Olivia Alicia Hélène
Née le 26/08/2024 à Pertuis, Vaucluse

RIPOLL Sarah Isabelle Simone
Née le 06/07/2024 à Avignon, Vaucluse.

HORAIRES d'OUVERTURE de la MAIRIE

Du SECRETARIAT de MAIRIE

LUNDI	<i>de 9h à 12h</i>
MARDI	<i>de 9h à 12h</i>
JEUDI	<i>de 9h à 12h</i>
VENDREDI	<i>de 9h à 12h</i>

HORAIRES d'OUVERTURE de la BIBLIOTHEQUE

MERCREDI de 10h30 à 12h00
JEUDI de 16h00 à 18h00



SYLVAIN RUNBERG,

SYLVAIN BICHOUT ! C'est un viennois !



Il a grandi à Viens, il est allé à l'école communale et a fréquenté assiduellement la bibliothèque.

Nous aurons le plaisir de l'accueillir car Il viendra en juin dédicacer à Viens le dernier album qu'il a scénarisé : « Capitaine Flam »

*Sylvain est né en 1971, il grandit en Provence à VIENS et obtient une maîtrise d'Histoire politique à la faculté d'Aix-en-Provence.

Il travaille ensuite en librairie, puis dans l'édition.

Il devient scénariste sur le tard, à l'âge de 33 ans, en 2004.

Partageant depuis son temps entre la France et la Suède, il a maintenant scénarisé plus de 95 albums publiés par les plus importants éditeurs francophones de bandes dessinées, traduits dans 23 langues - en Europe, USA, Asie et Amérique du Sud - avec au total plus d'un million cinq cent mille exemplaires vendus.

Le Capitaine Flam, l'androïde Mala, le robot Crag et le professeur Simon accompagnés de l'agent spéciale Johann Landore, entament une course contre la montre. Sur la planète Dénef, une terrible épidémie fait des ravages dans la population. ...

REPLANTONS UN ARBRE

Nous souhaitons replanter un arbre l'automne prochain au centre de la place de l'Ormeau, nous vous consulterons pour avoir votre avis.



le marche du mercredi



La joyeuse équipe vous donne rendez-vous en fevrier 2025



Stèle Roger Bernard



Moment partagé avec deux élus du Conseil Municipal des jeunes



Stèle Robert Bonnefoy,
Hommage avec les Elus de
Simiane



Moment partagé avec de nombreuses Viensoises
et Viensois

Hommage aux soldats morts pour la France au monument sur la place, discours de monsieur le maire Frederic ROUX ,

Une pensée bleue a été déposée par les enfants pour chaque Poilu.

marché de NOEL organisé par le Comité des fêtes



MERCI,

à toutes les associations de Viens pour leur implication dans la vie de notre commune, aux généreux et dévoués bénévoles qui contribuent à rendre notre village vivant, chaleureux et convivial.